



PAPI CHARENTE
Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Saintes



Cognac



Angoulême



PAPI COMPLET CHARENTE / 2024-2030

[Programme d'Actions de Prévention des Inondations]

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



EPTB
CHARENTE
Établissement Public Territorial
de Bassin Charente

Sommaire

Un PAPI, c'est quoi ?

Une démarche engagée depuis 2004

Le territoire et les acteurs du projet

Synthèse du diagnostic territorial

Bilan du PAPI d'intention Charente

La concertation et la consultation du public

La stratégie du PAPI complet

Le programme d'action du PAPI complet



Un PAPI, c'est quoi ?

Les inondations représentent le premier risque naturel en France. Près de 17 millions d'habitants sont exposés aux différentes conséquences des inondations par débordement de cours d'eau et 1,4 millions au risque de submersion marine.

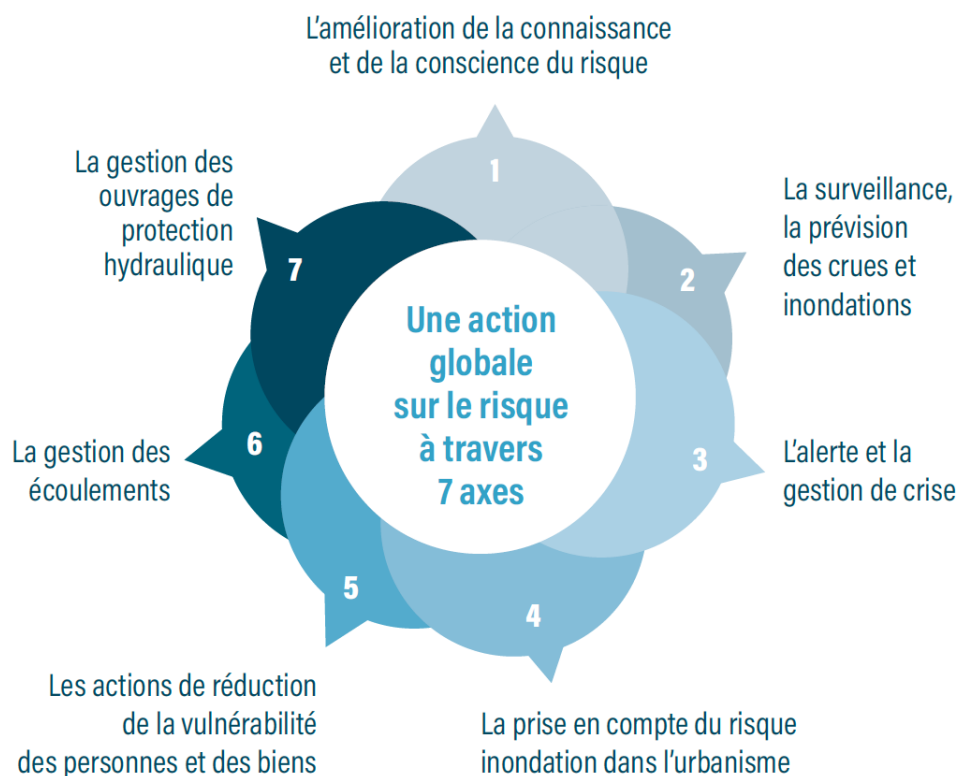
En 2002, l'État a renforcé sa politique de prévention des inondations en proposant le dispositif **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**. Cet outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Les PAPI font l'objet d'un **appel à projets** permanent de la part de l'Etat. Ils sont élaborés par les collectivités territoriales, à l'échelle cohérente et solidaire du bassin de risque et selon une démarche concertée. Ils sont soumis à un processus de **labellisation** encadré par l'État, qui accompagne leur mise en œuvre. Le dispositif bénéficie à ce titre du concours financier de l'Etat via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), aussi appelé « **Fonds Barnier** ».

Le PAPI est structuré autour de **7 axes** thématiques, à travers des actions de gestion de l'aléa, de réduction de la vulnérabilité, et des mesures préventives pour améliorer la résilience du territoire.

Ces axes sont résumés dans la figure ci-dessous :

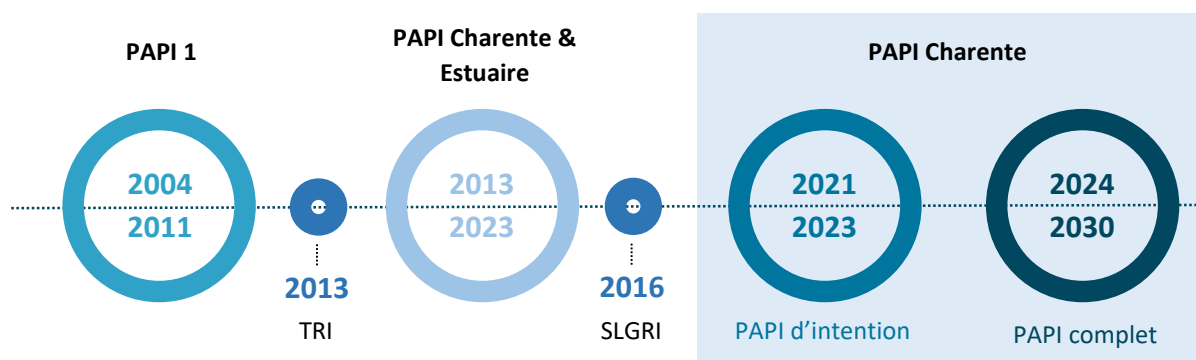
(L'axe 7 n'est pas développé dans le présent PAPI en raison de l'absence d'ouvrage de protection hydraulique recensé sur le territoire)



Une démarche engagée...

...depuis 2004

Le territoire du bassin versant de la Charente connaît depuis 2004 une réelle dynamique en termes de politiques de gestion du risque d'inondation, traduite par l'apport de **trois démarches PAPI** et de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour le Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Ces démarches ont été pilotées par l'EPTB Charente.



Le **premier PAPI** du territoire fut réalisé sur la période 2004 – 2011 et a été bâti en fonction d'un diagnostic territorial et du constat que la gestion du risque inondation ne pouvait être traité par une solution unique et localisée. Il a permis d'améliorer la connaissance hydraulique globale du bassin de la Charente et de définir des grandes orientations à l'échelle du bassin versant.

À la suite du **second appel à projet PAPI** lancé en 2011 et consécutivement à la tempête Xynthia de février 2010, le PAPI Charente & Estuaire a émergé en traitant dans le même programme les inondations fluviales (poursuite de la dynamique du 1^{er} PAPI) et les inondations par submersion marine. Sur le volet fluvial, un certain nombre de sujets ayant émergé dans le cadre du premier PAPI ont ainsi pu être étudiés et poursuivis : dévasement de la Charente dans le secteur de St Savinien, étude sur les voies en remblais en aval de Saintes, ralentissement dynamique des crues, etc. L'objectif commun de ces projets vise à atténuer l'aléa sur les zones à enjeux concentrées autour de Saintes, Cognac et Angoulême. Ce PAPI a néanmoins concentré 80% des investissements sur le volet submersion avec un volet fluvial qui a progressivement perdu en termes de dynamique et de mobilisation des partenaires.

En décembre 2016, une **SLGRI** a été approuvée et a permis de fixer un nouveau cadre stratégique et des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations. Cette démarche a fait l'objet de multiples concertations et permis de réaffirmer l'ambition collective du territoire en matière de prévention des inondations. La SLGRI a vocation à se traduire de manière opérationnelle dans le cadre d'un PAPI.

C'est pourquoi, le **PAPI d'intention Charente** initié en 2021 pour une durée de 3 ans a permis de donner un nouvel élan sur le sujet de la prévention des inondations à l'échelle du fleuve Charente, dans la poursuite du travail amorcé dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire sur le volet fluvial. Le format « d'intention » faisait suite au troisième appel à projet PAPI et a permis notamment de réaliser

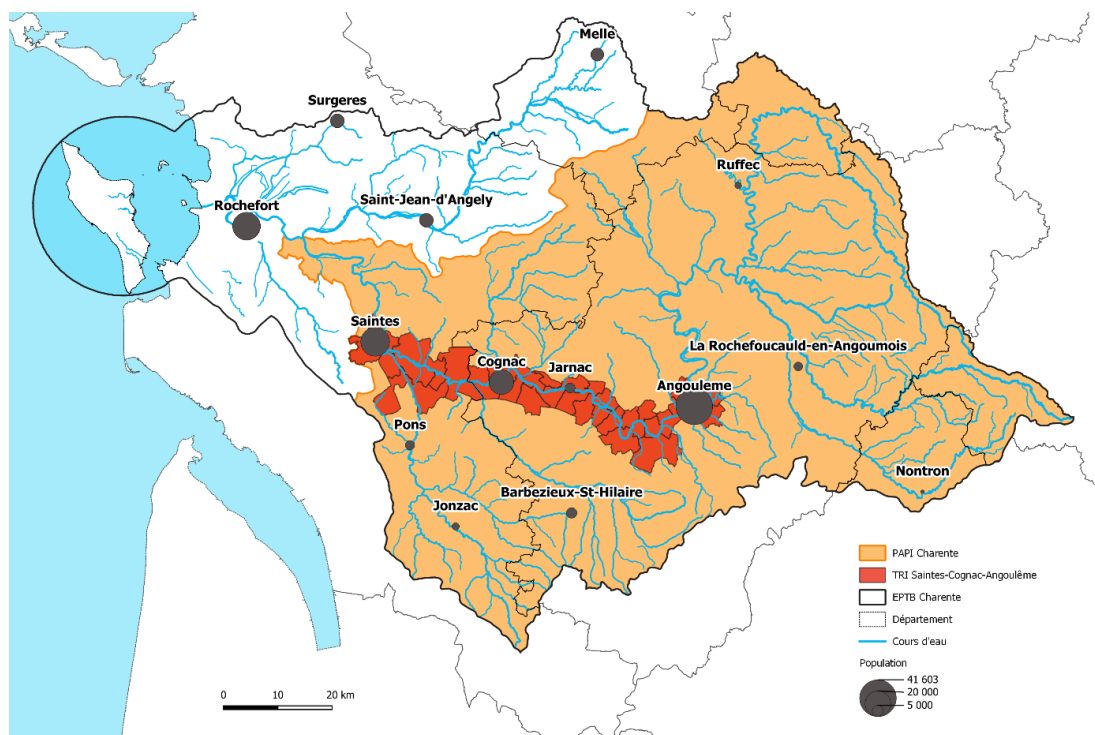
des **études stratégiques** qui ont servi de socle au PAPI complet (2024-2030) tout en déployant des premières actions de sensibilisation.

L'objectif principal du nouveau PAPI complet est d'agir sur **la vulnérabilité des personnes et des biens** sur le bassin de la Charente, pour rendre le territoire plus résilient face aux conséquences d'inondations comme celles de 1982, 1994 et, plus récemment, de 2021. L'accent sera donc mis sur la réduction de la vulnérabilité et la stratégie de sensibilisation au risque.

Le territoire et les acteurs du projet

Le bassin versant du fleuve Charente est un territoire à dominante rurale. Il est drainé par le fleuve Charente qui prend sa source à **Chéronnac** (Haute-Vienne), dans les contreforts du massif central, à 300 m d'altitude, puis se jette dans l'océan Atlantique, en face de l'île d'Oléron, après un parcours de près de **360 km**. Il est l'épine dorsale d'un système hydrographique comportant 6 650 km de cours d'eau et est soutenu par les apports de 22 affluents.

○ Le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



Le PAPI Charente en chiffres



○ Un territoire de **7 700 km²**



600 communes



6 départements (Charente, Charente-Maritime, Vienne, Deux-Sèvres, Dordogne et Haute-Vienne)

1 région (Nouvelle-Aquitaine)

○ **468 000** habitants (dont environ **21 000** sont exposés au risque inondation)

○ Un projet porté par l'EPTB Charente

Le projet PAPI Charente est porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente. Le périmètre d'intervention du Syndicat est délimité au Nord par celui de l'EPTB Vienne et au sud par celui de l'EPTB Dordogne. L'Institution du fleuve Charente a été créée en 1977 à la suite de la sécheresse historique de 1976 par les Conseils généraux des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne et a été reconnue EPTB en 2007. En 2017, elle a été transformée en Syndicat Mixte Ouvert. L'EPTB Charente, qui rassemble désormais 33 membres (5 départements, 19 EPCI, 8 syndicats de rivière et la Région Nouvelle-Aquitaine), assure la cohérence à l'échelle du territoire hydrographique global. Ses statuts ont été conçus pour permettre l'adhésion des différents niveaux de collectivités intéressés par la gestion du grand cycle de l'eau et contribuer à la solidarité de bassin.

L'EPTB exerce ses compétences en vue de faciliter en particulier la prévention des inondations et la défense contre la mer (article L. 213-12 du Code de l'environnement). Il assure la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements par un rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil. Il porte à cet effet des programmes opérationnels, labellisés « PAPI ».

○ Les partenaires et financeurs du projet

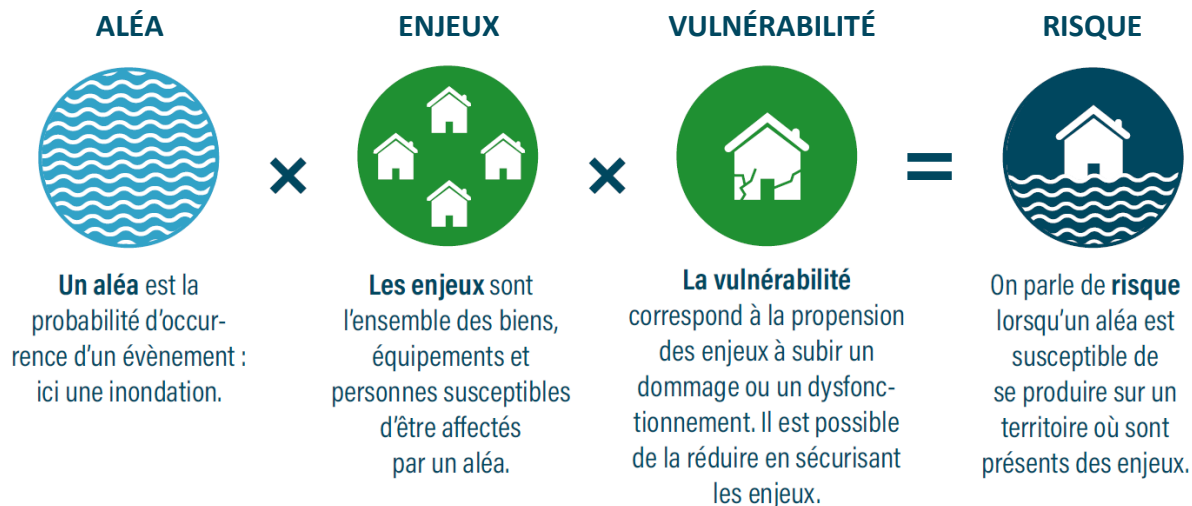
Le déploiement du programme d'actions jusqu'en 2030 est possible par la multitudes d'acteurs partenaires de l'EPTB Charente (maîtres d'ouvrage & financeurs) :

SERVICE DE L'ÉTAT	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Nouvelle-Aquitaine
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Charente-Maritime (17)
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Charente (16)
AUTRES ACTEURS	
Conseil Départemental (CD)	Charente-Maritime (17) Charente (16)
Syndicat Mixte de Bassin Versant (SMBV)	SYMBA SyBRA
Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)	Grand Angoulême Grand Cognac CDA de Saintes CC Vals de Saintonge CC Cœur de Saintonge
Commune(s)	Taillebourg
Autres	Propriétaires d'habitations privés, Gestionnaires d'ERP, Gestionnaires d'entreprises



Synthèse du diagnostic territorial

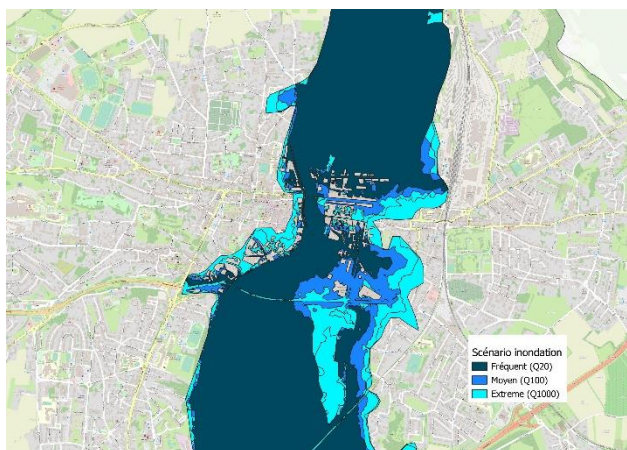
Le vocabulaire du risque inondation



○ L'aléa inondation sur le territoire

Le bassin de la Charente est soumis à un climat de type océanique. Les épisodes pluvieux venus de l'océan Atlantique peuvent se produire tout au long de l'année, même s'ils sont plus fréquents et importants en hiver. Les projections climatiques montrent (avec une incertitude importante), une intensification et une hausse de la fréquence des épisodes pluvieux forts sur le bassin, ce qui pourrait aggraver le risque d'inondation.

Les inondations qui se produisent sur le territoire du bassin versant de la Charente sont principalement dues aux **débordements des cours d'eau**. De longs épisodes pluvieux peuvent entraîner une lente augmentation du niveau des cours d'eau jusqu'à provoquer leur débordement. Les crues de la Charente se produisent principalement en hiver, entre mi-décembre et fin mars. Le débordement fait partie du cycle naturel de la vie d'un cours d'eau. L'inondation devient un risque uniquement lorsque des enjeux y sont exposés.



Dans le cadre de la constitution du dossier du PAPI Charente (2024-2030), des investigations ont été menées afin de définir de façon homogène et à l'échelle du PAPI les 3 scénarios de débordement de cours d'eau suivants : fréquent (Q20), moyen (Q100) et extrême (Q1000).

Les enjeux et la vulnérabilité du territoire

L'inventaire des enjeux se concentre notamment sur le Territoire à Risques Importants (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Deux études ont permis de dresser cet inventaire pour le rendre le plus complet possible : l'élaboration de la cartographie des risques de la Directive Inondation par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'étude de définition d'un programme de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés aux crues du fleuve Charente d'Angoulême à l'aval de Saintes menée par l'EPTB Charente.

Le tableau¹ suivant présente les principaux enjeux impactés pour les différents scénarios d'inondation (fréquent, moyen, extrême) :

	Source de données	Fréquent (Q20)	Moyen (Q100)	Extrême (Q1000)
TRI Saintes-Cognac-Angoulême				
Population		3 100	7 100	11 300
Habitations		3 747	8 410	NC
Emplois		3 000	5 500	7 900
Entreprises		495	1 082	NC
Installations stratégiques (mairie, poste de police, caserne de pompier, eau potable, etc.)		11	16	29
Lieux d'hébergement ou d'éducation sensibles (camping, EHPAD, écoles, etc.)		7	16	28
Patrimoine culturel (église, monument historique, musée, etc.)		5	17	27
Installations sensibles pour l'environnement (ICPE, STEU, IPPC, etc.)		18	25	32
Réseau routier (km)		293	364	NC
Réseau électrique (km)		123	194	NC
Hors TRI (aval de Saintes jusqu'à la confluence avec la Boutonne)				
Habitations		258	587	NC
Entreprises		32	65	NC

CARTOGRAPHIE DREAL
 ETUDE EPTB CHARENTE

L'analyse exploratoire selon les Atlas des Zones Inondables (AZI) permet d'estimer approximativement un nombre de **population** sur l'ensemble du périmètre du PAPI concerné par un risque de débordement de cours d'eau (Charente et affluents) pour un aléa d'occurrence moyenne à exceptionnelle. Ce nombre s'élève à **21 400**.

¹ Les données du tableau peuvent présenter une hétérogénéité en fonction de la source de données, la date ou la méthodologie utilisée.

○ Crues historiques de la Charente

Les grandes crues répertoriées au cours des derniers siècles sont nombreuses et illustrent l'inondabilité récurrente de la vallée de Charente : 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, 1982, 1994, 2000 et 2021.

Mars-avril 1962

L'enchaînement d'épisodes pluvieux sur plusieurs jours fait gonfler la Charente. Début avril, une tempête accompagnée de nouvelles précipitations provoque le débordement du fleuve et des inondations notamment à Saintes et Angoulême.



GOND-PONTOUVRE © VILLE DE GOND-PONTOUVRE

Décembre 1982



SAINTES © JACQUES-HUGUES

Des pluies régulières pendant près d'un mois puis l'arrivée d'un épisode pluvieux intense provoquent le débordement de la Charente. De nombreuses inondations se produisent au niveau du TRI Saintes-Cognac-Angoulême causant d'importants dommages (près de 3 000 foyers inondés et 1 000 entreprises sinistrées). Pour cet événement majeur, on parle de crue centennale.

Janvier 1994

La fin de l'année 1993 est très humide. Les épisodes de pluies continuent au début de l'année 1994 entraînant l'augmentation du niveau de la Charente et de plusieurs de ses affluents. Cette crue, plus soudaine que celle de 1982, causa des inondations engendrant presque autant de dégâts. On estime qu'il s'agit d'une crue cinquantennale.



ANGOULÊME © ARCHIVE EPTB

Février 2021



COGNAC © ARCHIVE EPTB

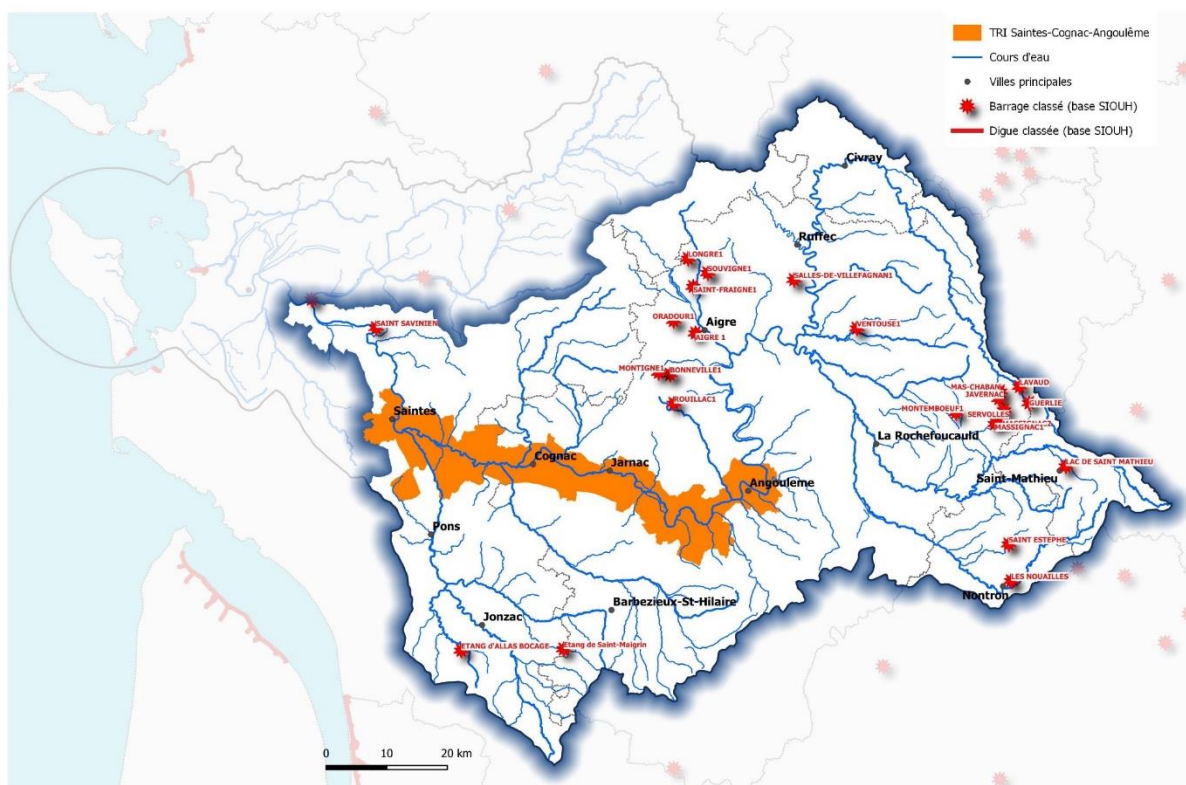
La dernière crue majeure en date s'est produite en février 2021. Une succession d'épisodes pluvieux sur des sols déjà gorgés d'eau a rapidement fait gonfler le niveau de la Charente et de ses affluents. De nombreuses habitations et infrastructures ont été inondées. La Charente a atteint un niveau d'occurrence vingtennal à Saintes, le plus important depuis plus de 25 ans.

○ Dispositifs de prévention existants

Les ouvrages de protection

Sur la partie « fluviale » du bassin, **aucun ouvrage de protection** particulier n'est identifié comme dispositif de protection contre les crues de la Charente. Ponctuellement, des quais urbains ont pu être élevés, prolongés par des murettes maçonnées et héritées de la période de navigation commerciale sur l'axe Charente, sans vocation de protection contre les inondations et sans rôle connu à cet effet.

Il existe 24 barrages classés sur le périmètre de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême. Il s'agit principalement d'ouvrages de classes C, étant pour l'essentiel des barrages de réserves de substitution ou des barrages d'étangs de loisir. Seul le barrage de Mas Chaban est de classe A et les barrages de Lavaud et de Saint-Savinien sont de classe B. Les barrages de Mas Chaban et de Lavaud ont une fonction de soutien des débits d'étiage de la Charente. Etant situés très en amont du bassin versant, l'influence sur l'écrêtement possible des crues est négligeable au niveau du TRI. Le complexe du barrage de St Savinien a été construit en 1968 pour alimenter en eau douce par dérivation les marais de Rochefort et pour augmenter la section d'écoulement du fleuve en période de crue (section du bras de dérivation). Ce barrage bloque l'influence maritime pour des marées de faible coefficient (cotes de gestion définies dans l'arrêté préfectoral) et est ouvert pour des marées de plus fort coefficient afin d'éviter l'inondation des prairies aval.



En lit mineur des cours d'eau, fleuve Charente et affluents compris, de nombreux ouvrages hydrauliques ou moulins jalonnent le trajet des crues mais sont rapidement dépassés par les débordements en lit majeur. Lors des crues majeures, ils n'ont donc pas de rôle significatif pour la prévention des inondations en aval mais peuvent en revanche avoir un rôle à jouer pour la gestion des crues de période de retour inférieure à 10 ans.



BARRAGE MOBILE DE SAINT-SAVINIEN



LE BARRAGE DE LAVAUD SUR LA CHARENTE AMONT

Les outils d'aménagement du territoire

- **Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) :**
Etabli par le Préfet, il a une portée réglementaire. Son objectif est d'éviter d'accroître la population et les biens exposés au risque en prévoyant des règles de constructibilité différenciées selon les zones. L'ensemble du TRI Saintes-Cognac-Angoulême est couvert de PPRi approuvés entre les années 2000 à 2015 dont certains sont en cours de révision depuis 2019.
- **Les Atlas des Zones Inondables (AZI) :**
En amont des secteurs du bassin versant couverts par des PPRi, la connaissance des zones inondables est complétée par un certain nombre d'AZI. Ils n'ont pas de portée réglementaire intrinsèque mais contribuent à un porter à connaissance permettant aux autorités compétentes de pouvoir prendre en compte le risque d'inondation dans leurs décisions administratives.
- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) :**
Plusieurs obligations légales s'imposent au SCoT en matière de risque d'inondation : la prise en compte de ce risque et la lutte contre le changement climatique, la compatibilité avec les SDAGE et SAGE existants, et la prise en compte des PPRi existants. Le TRI Saintes-Cognac-Angoulême se situe principalement sur trois périmètres de SCoT, celui de l'Angoumois en amont (en révision), celui de la région de Cognac (approuvé) et celui du Pays de Saintonge Romane en aval (approuvé).
- **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) :**
Les PLU sont des documents d'urbanisme communaux établis sous la responsabilité du Maire. Ils présentent le projet de la commune en matière d'aménagement du territoire, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement. Ils fixent les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols et peuvent contenir des prescriptions ou recommandations concernant le risque d'inondation. La majorité des communes du TRI dispose d'un PLU approuvé et reprennent, pour la plupart, le contour des enveloppes des zones inondables des PPRi.

Les outils d'information préventive

- **Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) :**

Il s'agit d'un document dans lequel le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le document est en vigueur depuis 2007 en Charente-Maritime et depuis 2022 dans le département de la Charente.

- **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :**

Le document est réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter. Sa réalisation est une obligation réglementaire pour l'ensemble des communes du TRI. Une maquette a été créée dans le cadre du PAPI d'intention. Il a été proposé aux communes du TRI d'adapter cette maquette sur leur territoire.

- **Les repères de crues :**

Des repères des crues ont été mis en place dans de nombreuses communes du territoire afin de garder en mémoire les crues historiques. Ces marques sont repérables aux abords de la Charente et sur certains de ses affluents. Un recensement a été effectué par l'EPTB et de nouvelles actions du PAPI d'intention actuel prévoient la pose de nouveaux repères de crue.



Les outils de vigilance et de gestion de crise

- **La vigilance crue :**

Plusieurs outils de vigilance crue existent en France et permettent un appui à la gestion opérationnelle du risque inondation pour les communes du bassin versant de la Charente : Vigicrues, APIC, Vigicrues Flash, E-crue Charente.

- **Le plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (plan ORSEC) :**

Le plan ORSEC est l'organisation unique chargée de gérer toutes les situations d'urgence. Il s'agit d'une organisation permanente, qui s'appuie sur les procédures de vigilance et de veille permanente de certains risques (intempéries, inondations, risques sanitaires, etc.). Il est progressif et déployé selon l'ampleur des événements et leur évolution.

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Elaboré sous la responsabilité du Maire, le PCS est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Organisant la réponse de proximité en prenant en compte l'alerte, l'information, la protection et le soutien aux populations sinistrées ainsi que l'appui aux services de secours, il est l'outil opérationnel mis en œuvre par le maire dans son rôle de gestionnaire d'un événement de sécurité civile. Toutes les communes du TRI sont soumises à l'obligation de réalisation du PCS. Le document doit être révisé tous les 5 ans.

Bilan du PAPI d'intention

Le PAPI d'intention Charente (2021 – 2023) permet de mettre en œuvre des actions non structurales et des études préalablement à la mise en œuvre d'un programme d'aménagements dans le cadre d'un futur PAPI complet. Il s'articule autour de quatre grands objectifs :



Améliorer la sensibilisation au risque d'inondation ;



Améliorer la gestion des crues et l'avertissement des crues sur les affluents de la Charente ;



Mettre en place un programme de réduction de vulnérabilité ;



Poursuivre le travail prospectif sur le ralentissement dynamique des crues et la reconquête des zones d'expansion des crues.

Le dossier de candidature du PAPI d'intention a été labellisé par la Commission Inondation de Bassin Adour-Garonne le 17 juin 2020 et sa convention-cadre a été signée par le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne le 8 février 2021 pour un montant de 712 440 € (637 920 € HT) et **18 actions**. L'EPTB Charente a déposé un avenant à la convention, signé le 16/08/2023, afin de réévaluer le montant d'une fiche action, ce qui a réévalué le montant total du programme à **740 440 €** (661 253 € HT).

Le dernier bilan financier du PAPI d'intention correspond à un état pris au 31 octobre 2023 et est présenté ci-dessous :

	Montant dépensé au 31/10/2023	Consommation de l'enveloppe financière conventionnée	Nb d'actions
Axe 1 Culture du risque	40 873,5 €	27 %	7
Axe 2 Prévision des inondations	79 882,5 €	49 %	3
Axe 3 Gestion de crise	(axe sans financement)	-	1
Axe 4 Risque et urbanisme	0 €	0 %	1
Axe 5 Réduction de la vulnérabilité	113 370 €	45 %	4
Axe 6 Gestion des écoulements	13 176 €	8 %	2
Total	247 302 €	33 %	18

Ce bilan financier fait état d'une consommation financière de 247 302 €, ce qui correspond à 33 % de l'enveloppe financière conventionnée. Ce faible taux s'explique par le fait que le budget de plusieurs prestations encore en cours sera utilisé ultérieurement (actions 1.1, 2.2, 4.1, 5.1, 5.2, 5.4, 6.2), deux actions n'ont pas encore démarré (1.2 et 1.6) et l'action 6.1 a été réorientée et sera intégrée au futur PAPI complet.

La concertation et la consultation du public

○ Un programme co-construit

Afin de définir une stratégie cohérente permettant de justifier le programme d'actions du PAPI complet Charente pour chacun des axes, il a été nécessaire de prendre en compte à la fois les éléments du diagnostic approfondi du territoire présenté préalablement, mais également les grandes tendances et attentes des différentes parties prenantes sur le territoire. Ainsi, des comités techniques, des comités de pilotage et de nombreux échanges bilatéraux ont été organisés avec les différents partenaires techniques et financiers du PAPI : les services de l'État, les intercommunalités, les communes, les syndicats mixtes de bassin versant et les départements.

L'EPTB Charente a constitué un dossier d'appels à projets transmis auprès des parties prenantes de la SLGRI afin de recueillir les projets à inscrire dans le futur PAPI complet sous forme de fiche de candidature. L'appel à projet a été ouvert en mai et juin 2023 afin de rédiger les fiches action du dossier de candidature.

Le dossier de candidature du PAPI complet a été présenté en **comité de pilotage le 14 septembre 2023** pour une validation des acteurs avant une consultation du public et instruction.



○ La consultation du public

Le PAPI est une démarche qui doit répondre à des problématiques d'inondation identifiées sur le territoire, mais qui doit également répondre aux attentes et besoins des populations exposées. Ainsi, une phase de consultation visant à recueillir l'avis et les éventuelles remarques de la population est menée du 6 octobre au 6 novembre 2023.

Les documents sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Charente et un formulaire est à disposition pour recueillir l'avis de la population :



<http://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/projet/papi-complet-charente>

La stratégie du PAPI

Le PAPI d'intention a permis de réaliser plusieurs actions non structurelles ainsi que des études stratégiques (plan de sensibilisation, étude de la vulnérabilité du TRI...).

Ces études permettent aujourd'hui de poursuivre le travail engagé en élaborant un dossier de candidature PAPI complet.

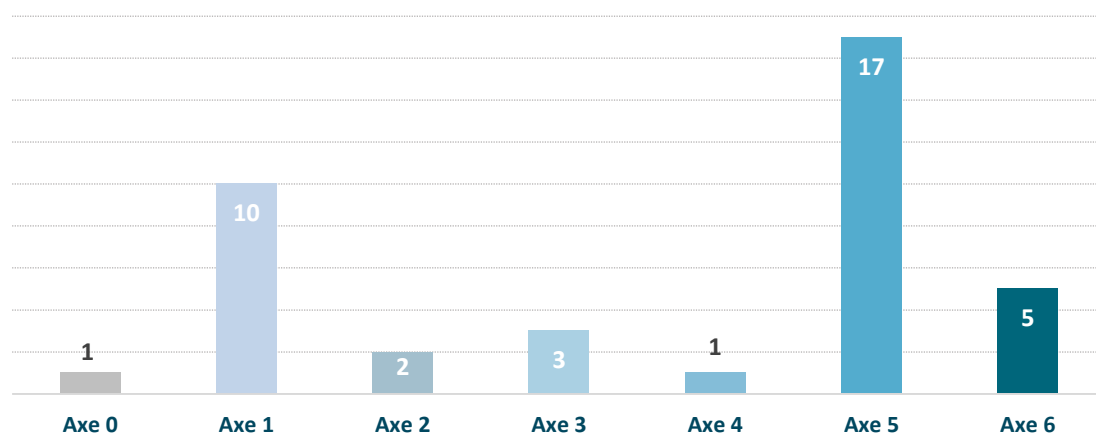
La stratégie du PAPI complet s'articule autour de **quatre objectifs** principaux faisant suite au précédent PAPI d'intention :

- **Améliorer la sensibilisation au risque d'inondation** : consolider les actions engagées dans le PAPI d'intention (adaptation de la maquette DICRIM, densification du réseau de repères de crues) et mettre en œuvre de nouvelles actions qui découlent notamment de la stratégie de sensibilisation élaboré (pièce de théâtre, panneaux d'information, formation, plans de gestion de crise, échanges d'expérience etc.).
- **Améliorer l'alerte et la gestion de crise** : élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de Grand Angoulême, réalisation de PCS et d'exercices de gestion de crise sur les communes du TRI et du SYMBA.
- **Mettre en œuvre le programme de réduction de vulnérabilité défini dans le PAPI d'intention** : Une campagne de diagnostics de vulnérabilité sera menée sur les bâtiments à usage d'habitation et d'activités en zone de risque d'inondation pour une crue d'occurrence vingtennale sur les communes du TRI et les communes en aval jusqu'à la confluence avec la Boutonne. Une fois les diagnostics réalisés, les propriétaires pourront mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité qui seront préconisées pour apporter une protection sur un scénario d'une crue centennale.
- **Poursuivre le travail prospectif sur le ralentissement dynamique des crues** : étude préliminaire d'aménagement de zones d'expansion des crues sur le bassin Charente, aménagement des têtes de bassins versants du SYMBA, localisation des zones de ruissellement préférentielles à la parcelle, diagnostics de problématiques d'inondation et propositions d'aménagements afin d'y atténuer le risque.

Le programme d'actions du PAPI complet

Le PAPI complet Charente c'est :

38 actions réparties selon **6 axes** thématiques du PAPI (et 1 action dédiée à l'animation dudit PAPI : *axe 0*).



Axe 0 – Animation du PAPI

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 – Gestion des écoulements

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

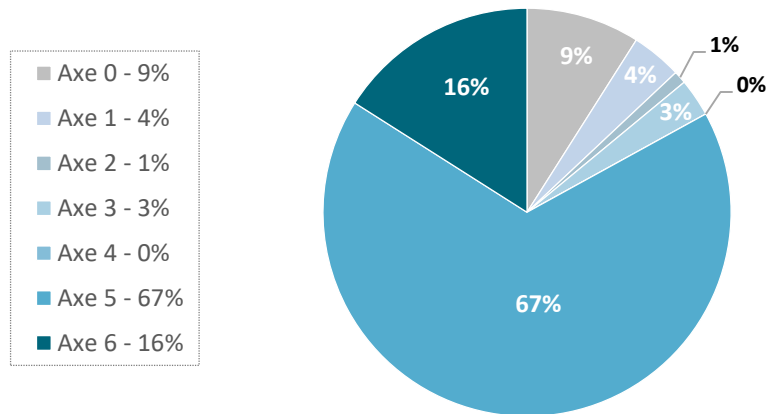
Pour rappel, l'axe 7 habituellement présent dans les PAPI n'est pas développé en raison de l'absence d'ouvrage de protection hydraulique recensé sur le territoire.

La synthèse du programme d'actions est disponible dans les pages suivantes.

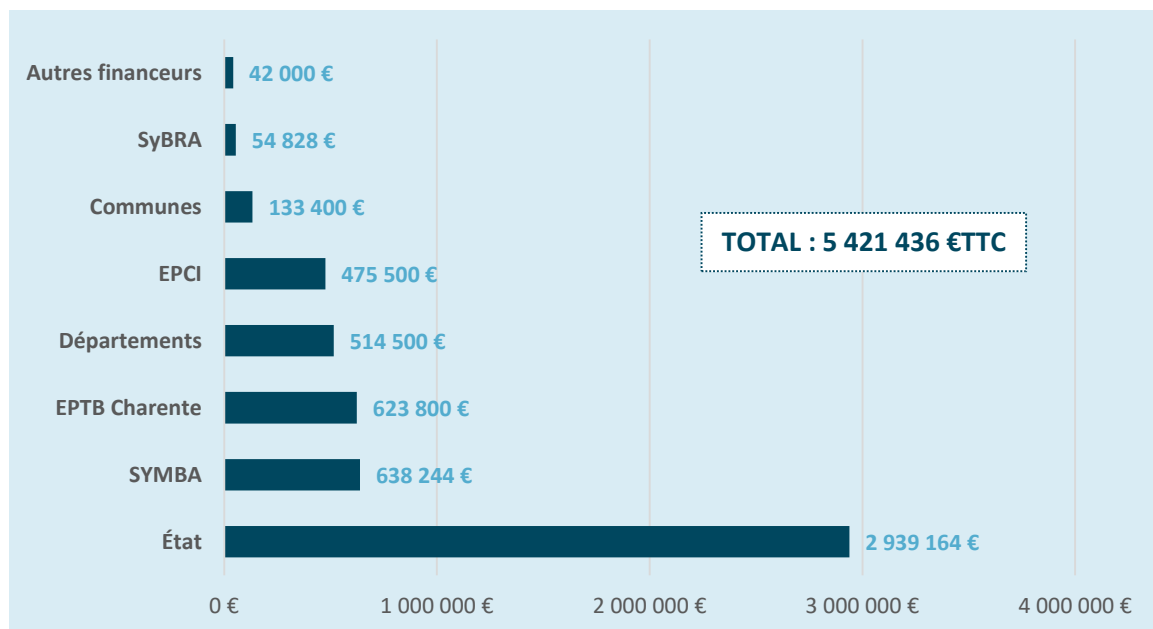
Pour connaître le détail des fiches actions, vous pouvez consulter le dossier de candidature disponible sur le site internet de [l'EPTB Charente](https://www.eptb.charente.fr).

Les actions sont portées par plusieurs **maîtres d'ouvrages** : l'EPTB Charente, Grand Angoulême, le SYMBA, le SyBRA, la commune de Taillebourg et les propriétaires des biens vulnérables.

Le programme d'actions est évalué à **5 421 436 € TTC** selon les axes suivants :



Le financement du PAPI se subdivise entre les différents co-financeurs suivants : l'État, les départements de la Charente et de la Charente-Maritime, l'EPTB Charente, le SYMBA, le SyBRA, les EPCI et les communes. Pour rappel, les financements de l'État (via le FPRNM) sont indissociables d'une démarche PAPI. La labellisation du PAPI complet Charente permet aux maîtres d'ouvrage de bénéficier de ce soutien.



D'autres financeurs pourront intervenir ponctuellement sur certaines actions par la mise en place de conventions de partenariat : l'agence de l'eau, la région Nouvelle-Aquitaine, etc.

Synthèse du programme d'actions

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitre d'ouvrage	Secteur concerné
AXE 0 - ANIMATION				
0.1	Animation du PAPI complet	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le pilotage du PAPI complet et porter les actions de l'EPTB Charente 	EPTB Charente	PAPI Charente
AXE 1 – AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE				
1.1	Densification et valorisation du réseau de repère de crue	<ul style="list-style-type: none"> Compléter le maillage de repère de crues et de panneaux d'information sur le périmètre du PAPI 	EPTB Charente	PAPI Charente
1.2	Mise en place d'arbres à crue sur 2 sites communautaires afin de sensibiliser le grand public au risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population sur le risque inondation en entretenant la mémoire des crues 	Grand Angoulême	Angoulême & Vindelle
1.3	Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du TRI	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la maquette DICRIM et accompagner les communes du TRI dans leur réalisation 	Communes	TRI SCA
1.4	Réalisation, impression et diffusion de DICRIM dans les communes du SYMBA situées hors TRI	<ul style="list-style-type: none"> Adapter la maquette DICRIM et accompagner les communes du territoire du SYMBA dans leur réalisation 	Communes	Territoire du SYMBA
1.5	Sensibilisation de la population au risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions de sensibilisation au risque d'inondation à destination du grand public (pièce de théâtre, bandes lumineuses matérialisant les hauteurs d'eaux historiques, exposition) 	EPTB Charente	TRI SCA
1.6	Sensibilisation des particuliers, entreprises et ERP à la mise en place de plans de gestion de crise (PFMS, POMSE et PPMS)	<ul style="list-style-type: none"> Concevoir, imprimer et diffuser les outils de sensibilisation à la gestion de crise pour les propriétaires des biens en zone inondable 	EPTB Charente	TRI SCA et communes en aval
1.7	Formation des élus à la gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des actions de sensibilisation à la gestion de crise à destination des élus 	SYMBA	Territoire du SYMBA
1.8	Création de roll-ups sur le risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population de la commune au risque inondation 	Taillebourg	Taillebourg
1.9	Création de deux panneaux mobiles sur le risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus et le grand public au risque inondation 	SyBRA	BV des rivières Angoumois
1.10	Echanges d'expériences avec d'autres territoires vulnérables aux inondations	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des sessions d'échanges d'expériences avec d'autres territoires sur certaines thématique de la prévention des inondations 	EPTB Charente	PAPI Charente
AXE 2 – SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS				
2.1	Instrumentation météorologique - rivières de l'Angoumois	<ul style="list-style-type: none"> Installer une station limnimétrique sur la Nouère en amont de Saint-Cybardeaux Installer 2 pluviomètres connectés 	SyBRA	BV des rivières Angoumois
2.2	Mise en place d'un outil de surveillance pour les élus	<ul style="list-style-type: none"> Créer une interface pour consulter les données issues de l'instrumentation météorologique (PAPI d'intention) 	SYMBA	Territoire du SYMBA

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitre d'ouvrage	Secteur concerné
AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE				
3.1	Elaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de Grand Angoulême	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la mobilisation des moyens et ressources à l'échelle intercommunale pour assister les communes dans la gestion de crise 	Grand Angoulême	Grand Angoulême
3.2	Réalisation de PCS et d'exercices de gestion de crise pour les communes du TRI	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser ou actualiser les PCS Réaliser des exercices de gestion de crise 	Communes	TRI SCA
3.3	Accompagnement à la réalisation des PCS et réalisation d'exercices de gestion de crise des communes du SYMBA situées hors TRI	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les communes sur le volet inondation des PCS Réaliser des exercices de gestion de crise 	SYMBA	Territoire du SYMBA
AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME				
4.1	Promouvoir le guide méthodologique pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le guide auprès des acteurs de l'aménagement du territoire (élaboré dans le cadre du PAPI d'intention) 	EPTB Charente	PAPI Charente
AXE 5 – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS				
5.1	Diagnostiques de vulnérabilité du bâti à usage d'habitation et d'activité sur le département de la Charente	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une stratégie de protection individuelle face aux inondations en menant une campagne de diagnostics de vulnérabilité 	EPTB Charente	Grand Angoulême & Grand Cognac
5.2	Diagnostiques de vulnérabilité du bâti à usage d'habitation et d'activité sur le département de la Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une stratégie de protection individuelle face aux inondations en menant une campagne de diagnostics de vulnérabilité 	EPTB Charente	CA de Saintes & CC Vals de Saintonge
5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Angoulême	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	Grand Angoulême
5.4	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Cognac	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	Grand Cognac
5.5	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA de Saintes	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CA de Saintes
5.6	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC Vals de Saintonge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CC Vals de Saintonge

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitre d'ouvrage	Secteur concerné
AXE 5 – RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS				
5.7	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CC Coeur de Saintonge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CC Cœur de Saintonge
5.8	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'habitation sur le territoire de la CA Grand Angoulême	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	Grand Angoulême
5.9	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA Grand Cognac	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	Grand Cognac
5.10	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CA de Saintes	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CA de Saintes
5.11	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CC Vals de Saintonge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CC Vals de Saintonge
5.12	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens à usage d'activité sur le territoire de la CC Coeur de Saintonge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CC Cœur de Saintonge
5.13	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA Grand Angoulême	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	Grand Angoulême
5.14	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA Grand Cognac	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	Grand Cognac
5.15	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CA de Saintes	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CA de Saintes
5.16	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CC Vals de Saintonge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CC Vals de Saintonge
5.17	Travaux de réduction de vulnérabilité pour les établissements publics sensibles sur le territoire de la CC Cœur de Saintonge	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les mesures de réduction de vulnérabilité préconisées dans le cadre de la campagne de diagnostics 	Propriétaires	CC Cœur de Saintonge

N°	Intitulé de l'action	Objectif principal	Maitre d'ouvrage	Secteur concerné
AXE 6 – GESTION DES ÉCOULEMENTS				
6.1	Travaux suite aux études pré-opérationnelles de ralentissement dynamique des crues sur sept têtes de bassin du périmètre SYMBA	<ul style="list-style-type: none"> Aménager les têtes de bassins versants, suite aux études pré-opérationnelles, pour y limiter le ruissellement 	SYMBA	Têtes de bassins identifiées du SYMBA
6.2	Etude locale sur le ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les problématiques de ruissellement Réaliser les cartographies de risques Cibler les zones de ruissellement potentielles par la sensibilité potentielle à l'érosion hydrique 	SYMBA	Territoire du SYMBA
6.3	Etude de problématiques de ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostiquer des problématiques de ruissellement identifiées sur le territoire afin de proposer des aménagements pour y atténuer le risque d'inondation 	SyBRA	Bassins identifiés du SyBRA
6.4	Etudes hydrauliques	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des études hydrauliques afin de diagnostiquer des problématiques d'inondation par débordement et proposer des aménagements pour y atténuer le risque d'inondation 	SyBRA	BV des rivières Angoumois
6.5	Etude préliminaire d'aménagement de zone d'expansion des crues à l'échelle du fleuve Charente	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic du lit mineur et du lit majeur sur des tronçons pré-identifiés dans l'étude de ralentissement dynamique des crues et définir des orientations d'aménagements dans les Zones d'Expansion de Crue (ZEC) adaptées aux spécificités du fleuve Charente. 3 sites pilotes feront l'objet d'une réflexion plus avancée au stade AVP. 	EPTB Charente	Fleuve Charente entre Mansle et Saintes



PAPI CHARENTE

Programme d'Actions de Prévention des Inondations



EPTB CHARENTE

Établissement Public Territorial de Bassin Charente

EPTB CHARENTE

5 rue Chante Caille, Z.I des Charriers
17100 Saintes

Tél : 05.46.74.00.02

Mail : eptb-charente@fleuve-charente.net

www.fleuve-charente.net



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

